

Déclaration de sécurité de l'importateur : 10 éléments de données requis

Il faut transmettre une déclaration de sécurité de l'importateur (Importer Security Filing – ISF) par voie électronique pour tout le fret maritime à destination des États-Unis (y compris les marchandises entrant dans une zone franche et les expéditions en transit sous caution). Voici les 10 éléments de données à transmettre au CBP (Customs and Border Protection) pour recevoir l'autorisation de l'expédition.

- 1. Nom et adresse du fabricant ou du fournisseur** – Nom et adresse de l'entité qui a dernièrement fabriqué, assemblé, produit ou cultivé la marchandise, ou nom et adresse du fournisseur des produits finis dans le pays d'où les produits sont expédiés.
- 2. Nom et adresse du vendeur** – Nom et adresse de la dernière entité connue qui a vendu les marchandises ou qui a convenu de les vendre.
- 3. Nom et adresse de l'acheteur** – Nom et adresse de la dernière entité connue qui a acheté les marchandises ou qui a convenu de les acheter.
- 4. Nom et adresse du destinataire** – Nom et adresse du premier destinataire qui devra recevoir les marchandises après leur dédouanement. Il s'agit de la personne ou de l'entreprise qui reçoit physiquement les marchandises, et non pas d'une entité qui est simplement propriétaire du local.
- 5. Lieu de remplissage du conteneur** – Nom et adresse des installations où les marchandises ont été introduites dans le conteneur. Pour les expéditions de marchandises diverses, il faut fournir le nom et l'adresse des installations où les marchandises ont été préparées pour expédition. Quand un conteneur est rempli à plusieurs endroits, il faut indiquer tous les lieux de remplissage énumérés sur le connaissement.
- 6. Nom et adresse du groupeur (qui effectue le remplissage)** – Nom et adresse de l'entité qui a rempli le conteneur ou qui a organisé son remplissage. S'il s'agit du fabricant, il sera considéré comme étant le groupeur qui a effectué le remplissage.
- 7. Numéro de l'importateur ISF** – Numéro IRS, numéro d'identification de l'employeur, numéro de sécurité sociale ou numéro attribué par le CBP à l'entité responsable de l'entrée des marchandises dans un port des États-Unis. L'importateur ISF pourrait être, ou non, l'importateur attitré pour la déclaration en douane. L'importateur ISF pourrait aussi être le propriétaire, l'acheteur, le destinataire ou l'agent.
- 8. Numéro d'identification du consignataire** – Numéro IRS, numéro d'identification de l'employeur, numéro de sécurité sociale ou numéro attribué par le CBP à la personne ou à l'entreprise des États-Unis pour le compte de laquelle la marchandise est expédiée. Cet élément est identique à l'élément « consignee number » figurant sur le formulaire 3461 du CBP.
- 9. Pays d'origine** – Pays où les marchandises ont été fabriquées, produites ou cultivées. Cet élément est identique à l'élément « country of origin » figurant sur le formulaire 3461 du CBP.
- 10. Numéro HTSUS au niveau minimum de 6 chiffres** – Numéro de droits de douane ou numéro statistique sous lequel le produit est classé dans le tarif douanier harmonisé des États-Unis (HTSUS). Le numéro indiqué doit avoir un minimum de six chiffres, mais on peut indiquer le numéro en 10 chiffres.

En outre, le numéro de connaissement, parfois considéré comme le 11e élément de données, est nécessaire pour relier correctement la déclaration ISF aux données du manifeste de la douane.

Numéro de connaissement – Il faut indiquer le niveau de connaissement le plus bas sur la déclaration ISF. Le CBP acceptera un connaissement maison ou un connaissement ordinaire (simple).